Université Lille1
Sciences et Technologies

Direction Générale des Services
Pôle Juridique
Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles

Affaire suivie par Marie-Sylvia BAILLEUL

Conseil d'Administration
du 13 décembre 2013

Projet de délibération

Objet. : Demande de remise gracieuse

Dossier n° CSE/2013/04

Contractuel CDD pendant 1 an perçoit les aides au retour à l'emploi.

Recommandation de la commission sociale d'Etablissement :

Le Conseil d'Administration

adopte la délibération suivante :

La commission sociale d'établissement s'est réunie le jour 8 octobre 2013, pour examiner une demande de remise gracieuse suite à un titre de perception de 1099,05€ émis pour des rémunérations et indemnités perçues à tort.

Après avoir entendu l'exposé de la situation sociale de l'agent par l'assistante sociale, la commission sociale d'établissement, après avoir débattu, propose au CA les recommandations suivantes :

Une remise gracieuse totale de la dette

Cité scientifique – Bâtiment A3 - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. +33 (0)3 20 43 42 95 | Fax. +33 (0)3 20 33 77 83
dgs@univ-lille1.fr|www.univ-lille1.fr